



Chaque mois, une anecdote sur Janville-en-Beauce !

## Dans les vignes (deuxième partie)

Pendant très longtemps, il fut de notoriété publique que le vin tournait à l'aigre souvent dès le mois d'avril et même avant, en cas de mauvaise année. Ce qui explique pourquoi le consommateur s'orientait préférentiellement vers les vins primeurs, lesquels (peu importe leur qualité) l'emportaient presque nécessairement sur les vins de l'année ou des années précédentes. C'est ainsi que, dès octobre-novembre, le vin « vieux » valait généralement moins cher que le vin nouveau. Au XIIIe et dans la première moitié du XIVe siècle, les mentions de vignoble concernent moins de 6 % des actes relatifs à l'agriculture dans la région de Janville : cette activité économique demeure marginale. Après la guerre de Cent Ans (qui voit notre région dévastée en 1361-1363), le vignoble s'est encore réduit, dans la mesure où reprendre l'exploitation de vignes abandonnées pendant des lustres s'avère bien plus long et coûteux que de cultiver à nouveau des labours. Ce vignoble résiduel, destiné à la consommation locale ou domestique devient tout à fait marginal au XVIe siècle : on peut estimer sa surface à moins de 1 % du terroir. Il est certain que les pièces de vigne sont très petites et leur morcellement extrême. En réalité, plus de 70 % des « vigneron » déclarés sont en fait des manouvriers, qui se livrent à une activité d'appoint. Les maigres informations disponibles permettent de savoir que, jusqu'au XVIIe siècle inclus, l'on préfère le blanc, fourni notamment par le fromental (pinot gris) ; et pour les rouges, le morillon (pinot noir) et le gouaix (cépage de qualité inférieure, mais résistant). Le claret fait timidement son apparition à la fin



du siècle. L'unité de mesure demeure le poinçon d'Orléans (228 litres) ; parfois, des demi-queues (234 litres) apparaissent. La « pièce » sert à qualifier de façon générique les tonneaux. Un phénomène se vérifie déjà, lequel prendra toute son ampleur au XIXe siècle : dès que ce vin « du Janvillois » cesse d'être moins cher que certains vins venus de loin — et dont peu importe la qualité —, la vente de la production locale chute considérablement et le vignoble périclité, sauf pour la table du producteur.

Illustrations : dessin aquarellé : Jacques Callot (1592-1635) : *Le Vigneron* / miniature : « Septembre : le foulage du raisin », in : *Les Heures dites « de Chappes »*, de Jean de Montluçon, Bourges, vers 1490.

**NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE** Contact : [janvilleenbeauce.mairie@orange.fr](mailto:janvilleenbeauce.mairie@orange.fr)

Publication de la mairie de Janville-en-Beauce à 1000 exemplaires

Directeur de Publication : M. Stéphane MAGUET



Allaines-Mervilliers  
Janville  
Le Puiset

# Le petit Janvillois

Edition Février 2022



## CONSEIL MUNICIPAL



## DES JEUNES



Deviens acteur de ta ville !

Tu as des projets, des idées, des envies ?

Tu es en classe de CM2, 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup>

### ALORS PRESENTE-TOI !

Retrait du dossier de candidature à la mairie

Déposes le avant le 9 Février 2022

Fais ta campagne auprès de tes camarades pour le vote du samedi 26 février 2022

## NOUVEAU SITE INTERNET

Nouvelle commune, nouveau site Internet : [www.janville-en-beauce.fr](http://www.janville-en-beauce.fr)



### DATES LIMITES INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Election présidentielle : **4 mars 2022**

Elections législatives : **6 mai 2022**



Afin de renforcer son équipe, le comité des fêtes de Janville recherche des bénévoles, motivés, prêts à s'investir dans cette aventure, contactez-nous : 06.07.80.45.17

## Les Années GOLDMAN

spectacle de 1h30 chanté en direct qui vous promet le temps d'une soirée, de plonger dans l'univers intemporel de J-J GOLDMAN

Espace Thierry la Fronde  
Avenue Jules Violette

Janville en Beauce  
2 Avril 2022

Pass sanitaire obligatoire  
Réservation :  
06.83.00.09.67  
06.07.80.45.17

Tarif : 20 € 21 h

Organisé par le comité des fêtes de Janville

## Thé dansant Janville (28) Dimanche 20 mars

de 14 h 30 à 19 h  
Espace Thierry la Fronde



Entrée 12 €  
Biscuits offerts  
avec

Fabien Veyriras  
et Sandrine Tarayre

Pass sanitaire obligatoire  
Réservation : 06.72.94.33.67  
06.83.00.09.67

Sous réserve de la crise sanitaire  
Organisé par le comité des fêtes de Janville  
Imprimé par nos soins Ne pas jeter sur la voie publique

### Animations à la Librairie « Une page à écrire »

Fermeture pour congés du  
mardi 8 février au vendredi 11 février inclus



**Samedi 5 février** : Atelier Dentelle de papier de 10H à 12H : 22 €

**Samedi 12 février** : Atelier d'éveil musical de 10H à 12H, enfants de 18 mois-3 ans – 14 € par famille

**Samedi 12 février** : 15H : Atelier d'écriture à partir de 8 ans avec Ludovic LECOMTE, auteur jeunesse ; suivi de présentations et dédicaces de ses ouvrages

**Samedi 26 février** : atelier créatif à partir de 5 ans, l'animal totem, de 10H à 12H, 14 € par famille

**Samedi 26 février** : 15H : Conférence sur « les plaisirs tarifés sous Napoléon 1<sup>er</sup> » par Valérie VALEIX, suivi d'une présentation de son dernier livre « le soldat d'étain assassiné » - Prix littéraire Napoléon 1<sup>er</sup> et de dédicaces

Plus d'infos sur : <https://www.unepageaecrire.fr/evenements/>

Le passage de la balayeuse est prévu

le **vendredi 4 février** dans la commune  
déléguée d'Allaines-Mervilliers

le **mercredi 9 février**  
dans la commune déléguée  
de Janville



### CLUB LOISIRS DES AINES



Reprise des  
activités !

jeudi 3 et 17  
février à 14h

Espace THIERRY LA FRONDE

### Venez fêter la Saint Valentin

Aux sabots d'or le lundi 14 février 2022 soir

Menu à 39 €

Réservations :

Les Sabots d'Or  
10, Rue du Château  
Janville

28310 Janville en Beauce  
02.37.90.00.11



### MEDIATHEQUE DE JANVILLE-EN-BEAUCE

**Mercredi 23 février 2022**

De 10h30 à 11h15  
Comptines musicales

**Judi 24 février 2022**

De 14h30 à 15h30  
Ateliers numériques et internet

Vous souhaitez recevoir le petit  
janvillois dans votre boîte mail ?  
Envoyez-nous votre adresse mail à :  
[janvilleenbeauce.mairie@orange.fr](mailto:janvilleenbeauce.mairie@orange.fr)

Les déjections  
canines sont  
interdites sur la  
voie publique et  
sont passibles  
d'une amende...

